



Fédération Genevoise des Jardins Familiaux

Secrétariat : Centre des Tattes – Case postale 571 – 1214 Vernier

Téléphone : 022/341 50 70 (répondeur) Chèques postaux : 12-2990-0

jardins-familiaux-ge@bluewin.ch

www.fgjf.ch

CORONAVIRUS – INFORMATIONS A NOS MEMBRES

Les membres des jardins de la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux ont à **se conformer impérativement aux directives officielles de la Confédération, du Canton** voire de la Commune largement diffusées dans les médias.

Le Comité Central en appelle à **la responsabilité de chacun** et dit à ses membres :

RESTEZ CHEZ VOUS !

Le comité central n'a pas à prendre de mesures autres que celles jugées nécessaires par les autorités précitées mais demande avec insistance qu'elles soient respectées et précise dans ce but :

- Il est bien clair que les jardins ne doivent **jamais** être des **lieux de rassemblement** contrevenant aux directives officielles.

En cas de violation de cette interdiction, les membres concernés seront visés par une procédure pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sur la base des statuts en vigueur.

De trop nombreux abus amèneraient le comité central à interdire l'accès aux jardins.

- Les jardins sont suffisamment grands pour que les normes en vigueur au 27 mars 2020 concernant la **distance sanitaire (2 mètres entre individus) soient respectées**. Chacun veillera à respecter cette distance et, cas échéant, adoptera son comportement selon l'évolution des décisions officielles.
- Seuls les **membres, éventuellement avec leur conjoint et leur(s) enfant(s), sont admis** dans l'enceinte du groupement.
- L'entretien et l'exploitation de votre jardin ne sont **pas des prétextes pour déroger aux directives officielles**. Votre santé et celle des autres sont trop précieuses pour être exposée inutilement à tout danger.
- Tous **travaux**, non urgents et non indispensables, nécessitant **l'intervention de tiers** sont interdits dans les jardins (par exemple construction ou rénovation de chalet, aménagements extérieurs, etc.).
- Les **travaux en commun** organisés par le comité du groupement, non urgents et non indispensables, seront **suspendus**. En cas d'intervention non évitable (importante fuite

d'eau par exemple, entretien non évitable...), les mesures seront prises pour que les travaux soient effectués en respectant les directives officielles.

- Concernant les **assemblées générales de groupements** n'ayant pas pu se dérouler dans les délais statutaires, une décision de report sera discutée au cas par cas. Les éventuels problèmes survenant suite à ces annulations sont à soumettre au comité du groupement avec avis au comité central.
- Statutairement, le comité central doit organiser annuellement deux **assemblées des présidents**. En l'état, celle dite « Assemblée de printemps » habituellement prévue en avril devra être reportée ou exceptionnellement annulée. Les présidents seront tenus informés des décisions du comité central, prises au regard de l'évolution générale.
- Les **visites annuelles** du comité central ne seront pas effectuées ce printemps. Leur éventuel report à l'automne sera examiné par la suite.
- Le comité central n'organisera pas de **cours de taille** ou d'autre cours de ce type cette année.
- Jusqu'à nouvel avis, la **Commission de taxation** n'interviendra que pour les cas exceptionnels, validés par son président.
- L'obligation d'avoir des fleurs disponibles pour la « **Journée des fleurs** » est annulée. Cette mesure n'est valable que pour cette année 2020.
- Le paiement des **cotisations à la FGJF** par les groupements ne peut en aucun cas être suspendu ; cela mettrait indéniablement en difficulté la pérennité de la Fédération.
- Cas échéant, les jardiniers rencontrant des problèmes financiers les empêchant de s'acquitter de leur **cotisation s'adresseront au comité de leur groupement** qui avisera.
- Il est de la responsabilité de chacun de se tenir informé de **l'évolution des directives officielles de sorte à pouvoir s'y conformer sans délai** et en faisant abstraction de toute obligation liée au jardinage.

Vernier, le 27 mars 2020.

Pour le comité central, le président de la FGJF
Jean-Paul GYGLI